DECISION N°334-2026 –
REPARATION RESEAU D'ASSAINISSEMENT –
RUE DU CIMETIERE A PONCINS

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis n°ACO2642343 de la société LMTP en date du 16 juillet 2026 ci-annexé,

Considérant la nécessité de réparer les réseaux d'assainissement eaux usées dans la rue du Cimetière à Poncins,

Considérant que la proposition financière de la société LMTP sise 348 Av Charles de Gaulle, 42153 RIORGES, d'un montant total de 4 672,00 € HT soit 5 606,40 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société LMTP sise 348 Av Charles de Gaulle, 42153 RIORGES, pour un montant total de 4 672,00 € HT soit 5 606,40 € TTC € et de passer commande.

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 21/09/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260921-3342026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2026